



**SYNDICAT DE L'ENCADREMENT
DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS
(SEJS)
UNSA-éducation**

Le 31 août 2016

Monsieur le Directeur

Par courrier du 22 août 2016, j'ai évoqué la production par le SEJS d'une liste des services dépourvus d'inspecteurs de la jeunesse et des sports (IJS) ou qu'il considère nettement déficitaires. Sans que ce travail soit terminé et par conséquent exhaustif, j'attire votre attention sur la situation de certains postes.

De cette liste ressortent en premier lieu, deux postes en Ile-de-France qui relèvent spécifiquement ou très largement de compétences métiers propres aux IJS et du champ de la jeunesse et des sports. Les titulaires de ces emplois devraient être nommés dans de très brefs délais (fin août, début septembre). Aussi convient-il d'agir rapidement au sujet de ces emplois dont les fiches de poste, en pièces jointes, ont été publiées à la BIEP.

En deuxième lieu, on peut constater des déficits d'IJS dans les services suivants :

- La DRJSCS de Corse ne compte qu'un seul IJS, ce qui apparaît insuffisant ;
- La direction départementale déléguée du Bas Rhin, depuis le départ à la retraite début 2016 de Pierre CHEVALERIAS, ne dispose plus d'IJS à la tête du pôle jeunesse, sport et vie associative ;
- La DDCSPP de Savoie comptait fin 2015 deux IJS : Armand BOUCLIER et Pierre LARRE, ce qui paraissait un minimum dans ce département à fort niveau d'activité. Or, les départs à la retraite d'Armand BOUCLIER (début 2016) et prochain de Pierre LARRE ne sont que partiellement compensés par la mutation de Laurent GIRARD. Un IJS supplémentaire serait donc nécessaire dans ce service ;
- A la DRJSCS du Languedoc-Roussillon - Midi-Pyrénées, on ne recense, hors emploi fonctionnel qu'un seul IJS sur le site de Montpellier (R LOUVET) qui ne travaille pas sur des missions J&S et un sur le site de Toulouse (Pierre ARRIEUMERLOU). On peut donc estimer à trois, minimum (deux à Montpellier, un à Toulouse), le nombre d'IJS manquant sur des missions relevant du champ J&S.
- A la DRDJSCS d'Aquitaine - Limousin - Poitou-Charentes, l'antenne de Poitiers, du fait de la mutation de Julien DESCHAMPS à la DDCS de la Vienne se retrouve sans IJS. Il conviendrait d'en affecter un dans cette antenne ;
- Depuis la mutation de Vincent DE PETRA à la DDCS du Val d'Oise, la DJSCS de Mayotte se retrouve sans IJS. Cependant, au regard de la spécificité de ce service et des difficultés d'acheminement vers la métropole, il apparaît non productif d'y affecter un IJS stagiaire.

.../...

Monsieur Joël BLONDEL
Directeur des Ressources Humaines
des ministères chargés des affaires sociales
14, av. Duquesne
75350 PARIS SP 07

Philippe BAYLAC - SEJS -
10, rue des Grès
77590 BOIS-LE-ROI
Courriel : sejs.permanence@unsa-education.org

.../...

En troisième lieu, après le départ de Christophe FOUILLERE nommé par liste d'aptitude IJS dans les Deux-Sèvres, son poste de responsable du service jeunesse et sports à la DDCSPP d'Ille-et-Vilaine devrait évoluer en poste d'IJS. Du fait de son attractivité et de nombreux IJS étant désireux de muter en Bretagne, il est nécessaire de le proposer au mouvement, ce qui devrait libérer un poste d'IJS pour une affectation possible d'un stagiaire.

De manière générale, les DDCS les plus importantes, de type 2 et 3 ainsi que les DDCS/PP qui, du fait notamment de l'attractivité touristique de leur territoire, connaissent un haut niveau d'activité, devraient, disposer de deux IJS.

En résumé, au regard des besoins exprimés, force est de souligner qu'il est souhaitable de nommer au 1^{er} septembre 2016 les quatre derniers lauréats au concours d'IJS qui n'ont pas encore été affectés. Cela leur permettrait d'intégrer la formation avec leurs camarades de promotion et faciliterait grandement l'organisation de la formation.

Par ailleurs, le SEJS a dernièrement obtenu des informations relatives à la mise en œuvre de la formation initiale statutaire des IJS pour 2016-2017. Il en ressort notamment qu'une première période de stage est organisée au CREPS de Poitiers à partir du 12 septembre pour 5 semaines. Lors de cette première période, il est prévu un retour dans les services tous les vendredis. Cela va générer des frais importants pour les stagiaires, dont beaucoup ont du déménager et ne percevront leur première paye que partiellement et avec retard. Aussi, est-il impératif que vous adressiez aux services d'affectation, qui doivent prendre en charge ces frais, une instruction leur demandant de faire l'avance de ces dépenses de déplacement.

De surcroît, si les modules de formation semblent plus que précédemment coordonnés par les directions métiers et l'inspection générale de la jeunesse et des sports, il importe, pour le SEJS, qu'il soit fait appel comme intervenants à des IJS affectés en services déconcentrés. Cette forme de transfert de compétence qui fait partie intégrante de la formation en alternance est en effet très appréciée et très utile pour la culture métier des IJS stagiaires.

Aussi, sur les sujets évoqués (affectation des quatre derniers lauréats du concours interne, avance sur les frais de déplacement et recours comme intervenant à des IJS en services déconcentrés), le SEJS vous saurait gré de l'informer des dispositions que vous entendez adopter.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, en l'expression de ma considération distinguée.

Pierre GARREC



Secrétaire Général

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTÉ
MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DU DIALOGUE SOCIAL
MINISTÈRE DE LA FAMILLE, DE L'ENFANCE ET DES DROITS DES FEMMES
MINISTÈRE DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

INTITULE DU POSTE ⁽¹⁾

Adjoint au chef de service des politiques de jeunesse

A pourvoir

**A partir du 1^{er} Janvier 2012, les fiches de poste doivent être rattachées à un emploi-type du répertoire ministériel.
Lorsqu'aucun emploi-type ne correspond, il convient de prendre la référence RIME.**

Référence à prendre dans le Répertoire des emplois-types des Administrations sanitaire, sociale, des sports, de la jeunesse et de la vie associative :

Famille professionnelle ⁽³⁾ : Conception et pilotage de politiques publiques

Emploi-type ⁽⁴⁾ : responsable sectoriel – CPM-80-A / correspondance RIME FPEEPP11

FICHE DESCRIPTIVE D'EMPLOI

Fiche N° <i>(ne pas renseigner)</i>	Catégorie : Encadrement supérieur <input type="checkbox"/> A <input checked="" type="checkbox"/> B <input type="checkbox"/> C <input type="checkbox"/>
Cotation, s'il y a lieu ⁽⁵⁾ :	Corps et grade : Attaché d'administration de l'Etat Poste vacant : Oui <input checked="" type="checkbox"/> Susceptible d'être vacant <input type="checkbox"/>
Date de mise à jour : <i>(25/05/2016)</i>	Date de prise de poste souhaitée : 1 ^{er} septembre 2016

LOCALISATION ADMINISTRATIVE ET GEOGRAPHIQUE

Direction : **DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE DU VAL DE MARNE**

Bureau : Service Jeunesse, éducation populaire et vie associative

Adresse : 11, rue Olof Palme – 94000 CRETEIL

DESCRIPTION DU BUREAU OU DE LA STRUCTURE

Missions de la structure (sous-direction, département, mission...) ⁽⁶⁾ : Les champs d'action de la DDiCS sont des champs interministériels : politiques en faveur des quartiers en difficulté, en faveur des femmes, en faveur des jeunes, en faveur des populations en situation de vulnérabilité. La DDCS est une direction départementale interministérielle dont les politiques qu'elle porte débordent fortement son domaine d'action, ce qui rend essentielles les relations inter-institutionnelles qu'elle fait vivre.

Missions du bureau ⁽⁶⁾ : Le service couvre un champ d'activités diversifiées : contrôle et accompagnement des accueils collectifs de mineurs, agrément et soutien financier aux associations de jeunesse, encouragement aux échanges internationaux et à l'investissement des jeunes dans la vie publique, réflexion sur les politiques de jeunesse des acteurs du département.

Le service assure le soutien des politiques locales de jeunesse portées par les collectivités locales ou les associations, tant en matière d'accompagnement administratif, technique ou pédagogique, qu'en matière de subventionnements de projets locaux.

Il labellise et anime le réseau information jeunesse du département, constitué de 36 structures (points et bureaux information jeunesse) réparties sur le territoire.

Le service est chargé de la mise en œuvre du programme du service civique.

Il assure l'animation de la Mission Accueil et d'Information des Associations (MAIA), les membres étant issus du secteur associatif et de l'administration territoriale de l'Etat.

Effectif du bureau (répartition par catégorie) : 4A, 3B, 4C

DESCRIPTION DU POSTE

Encadrement : Oui Non

Nombre de personnes à encadrer (répartition par catégorie) : les agents du service en remplacement du chef de service

Activités principales ⁽⁷⁾ :

GESTION :

- Préparation de notes stratégiques et opérationnelles pour la direction sur l'activité du service (rapport d'activité de l'Etat, notes techniques au Directeur et au Préfet, reporting divers...)
- Responsable administratif du suivi de l'activité des deux centres de ressources et d'information des bénévoles (CRIB),
- Responsable administratif des agréments des associations de jeunesse et d'éducation populaire, en lien avec la référente du CDJSVA.
- Responsable administratif des postes FONJEP JEP et DGCS alloués au Val-de-Marne.

DEVELOPPEMENT :

- Conduite de la réflexion stratégique et mise en œuvre de l'organisation du transfert de l'activité du greffe des associations de la Préfecture
- Appui au Directeur dans sa fonction de délégué départemental à la vie associative (DDVA)
- Elaboration d'un diagnostic et création d'un schéma départemental des services à la vie associative, animation du réseau,
- Promotion des mesures issues de la circulaire du 29 septembre 2015 relative aux mesures de simplification de la vie associative,
- Développement des missions de service civique dans le secteur associatif.

ANIMATION :

- Pilotage de la Mission d'accueil et d'information des associations (MAIA),

Partenaires institutionnels ⁽⁸⁾ : Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, Direction régionale de la jeunesse, des sports et de cohésion sociale, Préfecture et sous-préfectures, associations du Val-de-Marne, Conseil départemental, communes.

Spécificités du poste / Contraintes ⁽⁹⁾ : Mobilité (permis B exigé)

PROFIL SOUHAITE

Compétences requises sur le poste : On se reportera aux compétences attendues dans les fiches des emplois types du répertoire ministériel (à défaut RIME)

Connaissances ⁽¹⁰⁾ E : expert / M : maîtrise / A : application / N : notions	Niveau de mise en œuvre			
	E	M	A	N
Environnement institutionnel et administratif : organisation, fonctionnement et missions des services		X		
Connaissance de la vie associative			X	
Ethique et déontologie		X		

Savoir-faire ⁽¹⁰⁾ E : expert / M : maîtrise / A : application / N : notions	Niveau de mise en œuvre			
	E	M	A	N
Être force de proposition et d'innovation			X	
Animer des réseaux		X		
Mettre en lien les expériences de terrain et les politiques			X	
Mener ses activités en concertation avec une équipe pluridisciplinaire		X		
Communiquer et négocier			X	

E - L'agent doit savoir agir dans un contexte complexe, faire preuve de créativité, trouver de nouvelles fonctions, former d'autres agents et être référent dans le domaine

M - L'agent met en œuvre la compétence de manière régulière, peut corriger et améliorer le processus, conseiller les autres agents, optimiser le résultat

A - L'agent doit savoir effectuer, de manière occasionnelle ou régulière, correctement les activités, sous le contrôle d'un autre agent, et savoir repérer les dysfonctionnements

N - L'agent doit disposer de notions de base, de repères généraux sur l'activité ou le processus (vocabulaire de base, principales tâches, connaissance du processus, global...)

Savoir être nécessaire⁽¹¹⁾ (il est recommandé de mettre en gras la ou les compétences clés attendues)

Avoir le sens du service public

Travailler en autonomie

Travailler en équipe

Expérience professionnelle ⁽¹²⁾

- le poste peut convenir à un premier poste dans le domaine ou à une nouvelle orientation professionnelle
 ou expérience professionnelle souhaitée dans le domaine :

FORMATION**Formations prévues dans le cadre de l'adaptation au poste de travail (T1)**

1

2

Autres formations utiles au poste

1

2

Durée d'affectation souhaitée sur le poste ⁽¹³⁾ : 3 ans

CONTACTS ⁽¹⁴⁾

Secrétariat de direction de M. Bernard ZAHRA – Directeur – 01.45.17.09.28 - bernard.zahra@val-de-marne.gouv.fr
Christophe DE FREITAS – Chef du service - 01.45.17.09.44 - christophe.de-freitas@val-de-marne.gouv.fr

Les numérotations renvoient au « guide de la rédaction de la fiche de poste » que vous trouverez sur l'intranet de la DRH dans la rubrique BIEAC



Ministère des affaires sociales et de la santé
Ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social
Ministère des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative

INTITULE DU POSTE ⁽¹⁾

Responsable du pôle Cohésion territoriale (F/H)

**A partir du 1^{er} Janvier 2012, les fiches de poste doivent être rattachées à un emploi-type du répertoire ministériel.
Lorsqu'aucun emploi-type ne correspond, il convient de prendre la référence RIME.**

Référence à prendre dans le Répertoire des emplois-types des Administrations sanitaire, sociale, des sports, de la jeunesse et de la vie associative :



Famille professionnelle ⁽³⁾ :

Emploi-type ⁽⁴⁾ n°1 :

Emploi-type ⁽⁴⁾ n°2 :

Emploi-type ⁽⁴⁾ n°3 :

Emploi-type ⁽⁴⁾ n°4 :

ou à défaut

Référence RIME Répertoire Interministériel des Métiers de l'Etat

Domaine fonctionnel ⁽³⁾ : élaboration et pilotage des politiques publiques – contrôle –

Métier ou emploi-type ⁽⁴⁾ : cadre de direction d'un service territorial - **FPEEPP09**- Inspecteur - **FPECTL04**

FICHE DESCRIPTIVE D'EMPLOI

Fiche N° <i>(ne pas renseigner)</i>	Catégorie : Encadrement supérieur <input type="checkbox"/> A X B <input type="checkbox"/> C <input type="checkbox"/>
Cotation, s'il y a lieu ⁽⁵⁾ :	Corps et grade : Inspecteur Principal de l'action sanitaire et sociale Poste vacant : Oui <input checked="" type="checkbox"/> Susceptible d'être vacant <input type="checkbox"/>
Date de mise à jour : <i>(jj/mm/aaaa)</i>	Date de prise de poste souhaitée : 1 ^{er} Juillet 2016

LOCALISATION ADMINISTRATIVE ET GEOGRAPHIQUE

Direction : DDCS de l'Essonne
Sous-direction : Pôle Cohésion territoriale
Autres (adresse précise du site) : 5/7 rue François TRUFFAUT – 91080 Courcouronnes

DESCRIPTION DU BUREAU OU DE LA STRUCTURE

Missions de la structure (sous-direction, département, mission...) ⁽⁶⁾ :

L'article 1^{er} du décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009, relatif aux directions départementales interministérielles, précise que « *Les directions départementales interministérielles sont des services déconcentrés de l'Etat relevant du Premier ministre, placés sous l'autorité du préfet de département.*

L'article 4 de ce même décret dispose :

« *I. – La direction départementale de la cohésion sociale est compétente en matière de politiques de cohésion sociale et de politiques relatives à la jeunesse, aux sports, à la vie associative et à l'éducation populaire.*

A ce titre, elle met en oeuvre dans le département les politiques relatives :

1 - A la prévention et à la lutte contre les exclusions, à la protection des personnes vulnérables, à l'insertion sociale des personnes handicapées, aux actions sociales de la politique de la ville, aux fonctions sociales du logement, à la lutte contre les discriminations et à la promotion de l'égalité des chances ;

2 - A l'inspection et au contrôle des conditions d'accueil et de fonctionnement des établissements et services sociaux ;

3 - A la promotion et au contrôle des activités physiques et sportives, au développement maîtrisé des sports de nature, à la prévention des incivilités et à la lutte contre la violence dans le sport ;

4 - Au contrôle de la qualité éducative des accueils collectifs de mineurs et à la sécurité physique et morale des mineurs qui y sont accueillis ;

5 - A l'animation des actions en faveur de l'engagement, de l'initiative, de l'expression, de l'information, de l'autonomie et de la mobilité internationale de la jeunesse ;

6 - Au développement et à l'accompagnement de la vie associative, du bénévolat et du volontariat ainsi qu'à la promotion de l'éducation populaire aux différents âges de la vie ;

7 - Aux droits des femmes et à l'égalité entre les hommes et les femmes.

II Elle concourt :

1 - A l'identification et à la prise en compte des besoins prioritaires de santé des populations les plus vulnérables et à la lutte contre les toxicomanies et les dépendances ;

2 - A la prévention du dopage ;

3 - A la planification et à la programmation des équipements sociaux et sportifs ;

4 - A la prévention des crises et à la planification de sécurité nationale ;

5 - A l'insertion professionnelle des jeunes et des personnes vulnérables ;

6 - A la formation, à la certification et à l'observation des métiers et de l'emploi dans les domaines des sports, de la jeunesse et de l'éducation populaire ainsi que dans le champ social.

III. – Elle peut être chargée de l'intégration des populations immigrées et de l'organisation de l'accueil et de l'hébergement des demandeurs d'asile.

IV. – Le directeur de la direction départementale de la cohésion sociale peut délivrer des diplômes pour lesquels il a reçu à cet effet délégation des ministres chargés de la jeunesse et des sports. »

Missions du Pôle :

Bureau des publics et des territoires prioritaires

- Politique de la Ville

- Politique d'alphabétisation et de socialisation des populations étrangères

- Politiques éducatives territoriales urbaines et rurales

Bureau des politiques d'inclusion, de la vie sportive et de la jeunesse

- Soutien à l'engagement et à l'initiative des jeunes

- Information jeunesse

- Développement de l'emploi, de la formation professionnelle, du soutien à la mobilité des jeunes

- Points accueil écoute jeunes

- Promotion du sport comme facteur d'inclusion et de cohésion sociale (sport santé, sport femmes, sport handicap, sport éducation citoyenneté mixité)

Bureau des politiques sociales

- Protection juridique des majeurs

- Politiques du handicap, suivi de la MDPH

- Commission départementale d'aide sociale (CDAS)

- Aide sociale de l'Etat

- Aide médicale Etat

- Politique de la famille et de l'enfance

- Conseil de famille, tutelle des pupilles de l'Etat

- Commission des enfants du spectacle

- Lutte contre la pauvreté et les exclusions

- Groupements de coopération sociale et médico-sociale

DESCRIPTION DU POSTE

Encadrement : Oui Non

Nombre de personnes à encadrer (répartition par catégorie) : Encadrement et animation de l'équipe du pôle Cohésion territoriale, constituée de 21 personnes
(12 : agents de catégorie A – 7: agents de catégorie B – 2: agents de catégorie C) réparties en 3 bureaux

Activités principales ⁽⁷⁾ :

- Coordination du Pôle et définition des axes de travail, organisation et management du service.
- Organisation et management du service
- Membre de l'équipe de direction.
- Représentation du service à l'extérieur.
- Inspection, contrôle et évaluation administratif et financier, des organismes concourant à la mise en oeuvre des politiques publiques dans les domaines de la santé et du social, de la jeunesse, des sports et de la vie associative.
- Contrôle et évaluation des procédures et résultats.
- Délégation de signature préfectorale
- Astreintes

Activités annexes ⁽⁷⁾ :

- Définition et méthode de suivi et d'analyse des dossiers du secteur.
- Synthèse et évaluation des travaux de l'équipe.
- Participation à l'élaboration et à la conduite des politiques publiques sectorielles : Promotion du sport, de la jeunesse et de prévention des conduites à risques des jeunes, de la vie associative, politique d'alphabétisation et de socialisation des populations étrangères et de la Politique de la Ville ;
- Participation à l'évaluation des agents de service.
- Participation au dialogue de gestion concernant le secteur de compétence.
- Représentation du service et conseils auprès des partenaires.
- Pilotages de réunions.
- Présidence de jurys ou de commissions
- Représentation institutionnelle

Partenaires institutionnels ⁽⁸⁾ : Collectivités territoriales, mouvements sportifs et associatifs, autres services déconcentrés régionaux et départementaux, ARS, directions centrales dont relèvent les DDCS, établissements chargés de la jeunesse et des sports, des affaires sociales, du logement et de l'équipement ;

Spécificités du poste / Contraintes ⁽⁹⁾ : Disponibilité en soirée et le week-end ; Déplacements régionaux et d'intérêt national ou international ; Réactivité

PROFIL SOUHAITE

Compétences requises sur le poste ⁽¹⁰⁾ : On se reportera aux compétences attendues dans les fiches des emplois types du répertoire ministériel (à défaut RIME)

Connaissances : E : expert (niveau 4) / M : maîtrise (niveau 3) / A : application (niveau 2) / N : notions (niveau1)	E	M	A	N
Mise en œuvre et évaluation des politiques de la Jeunesse, des sports et de la cohésion sociale		X		
Participation à la définition des objectifs, des actions et des indicateurs d'activités	X			
Management, animation des équipes, suivi d'activité, évaluation des collaborateurs	X			
Inspection, contrôle dans les champs de la santé, du social et de la jeunesse et des sports	X			
Connaissances techniques, administratives, comptables et budgétaires	X			

	Niveau de mise en œuvre			
Savoir-faire ⁽¹⁰⁾ E : expert (niveau 4) / M : maîtrise (niveau 3) / A : application (niveau 2) /	E	M	A	N

N : notions (niveau1)	(4)	(3)	(2)	(1)
Travail en équipe	X			
Capacité de synthèse	X			
Capacité d'analyse	X			
Animation d'équipe	X			
Expression écrite	X			
Expression orale	X			
Techniques spécifiques		X		

E - L'agent doit savoir agir dans un contexte complexe, faire preuve de créativité, trouver de nouvelles fonctions, former d'autres agents et être référent dans le domaine (niveau 4 du dictionnaire des compétences)

M - L'agent met en œuvre la compétence de manière régulière, peut corriger et améliorer le processus, conseiller les autres agents, optimiser le résultat (niveau 3 du dictionnaire des compétences)

A - L'agent doit savoir effectuer, de manière occasionnelle ou régulière, correctement les activités, sous le contrôle d'un autre agent, et savoir repérer les dysfonctionnements (niveau 2 du dictionnaire des compétences)

N - L'agent doit disposer de notions de base, de repères généraux sur l'activité ou le processus (vocabulaire de base, principales tâches, connaissance du processus, global...) (niveau 1 du dictionnaire des compétences)

Savoir être requis ou à acquérir ⁽¹⁰⁾ Il est recommandé d'indiquer au moyen de * les savoir-être structurants attendus**

Capacité d'adaptation et de diplomatie	sens des relations humaines
Capacité de décision	Savoir faire preuve d'empathie et de capacité d'écoute
Esprit d'initiative et de curiosité	Aptitudes à l'expression (écrite et orale) et la communication
Savoir travailler en équipe	Aptitudes à la négociation
Savoir déléguer et contrôler	Respect de la déontologie et discrétion professionnelle

Expérience professionnelle ⁽¹¹⁾

- le poste peut convenir à un premier poste dans le domaine ou à une nouvelle orientation professionnelle
 ou expérience professionnelle souhaitée dans le domaine : métier d'IPASS ou d'IJS en service déconcentré

FORMATION ⁽¹²⁾

Formations prévues dans le cadre de l'adaptation au poste de travail (T1)

Autres formations utiles au poste

1

2

Durée d'affectation souhaitée sur le poste ⁽¹³⁾: 3 ans

CONTACTS ⁽¹⁴⁾

DROUART Nicolas : nicolas.drouart@essonne.gouv.fr

Les numérotations renvoient au « guide de la rédaction de la fiche de poste » que vous trouverez sur l'intranet de la DRH dans la rubrique BIEAC